



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Montluçon, le

10 JAN. 2019

Sous-préfecture de Montluçon
Pôle sécurités relations avec les usagers

**REUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE
DE L'ACTIVITE D'ENFOUISSEMENT DE DECHETS DE LA SOCIETE COVED A
MAILLET**

Compte rendu de la réunion du 11 juillet 2018 – 9h30

Tenue sous la présidence de Mme Marie Thérèse Delaunay , Sous-préfète de Montluçon.

Étaient présents :

M. Bernard GARSON, maire de Reugny
M. Jean-Michel LAPRUGNE, maire de la commune de Haut-Bocage
M. Yves GAUDIN, maire-délégué de la commune de Haut-Bogage (Maillet)
M. Claude BOUVET, président de l'association pour la protection et l'amélioration du patrimoine mailletois (APPAPM)
M. Jean-Pierre LUMINEAU, vice-président de l'APPAPM
Mme Andrée ROUFFET-PINON, vice-présidente de la Fédération Allier Nature
M. Daniel LACHASSAGNE, représentant l'association UFC Que choisir
Mme Bernadette FIGURSKA, représentant l'association UFC Que choisir
M. Jean-Mathieu FALLOURD, responsable d'exploitation – société COVED
Mme Isabelle LE ROUX – société COVED
M. Camille BONNAVE – société COVED
M. Patrick BREYSSE, représentant du personnel – société COVED
M. Yann THIEBAUT représentant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
M. Pierre GENESTE, secrétaire général de la sous-préfecture de Montluçon

Étaient absents :

M. Christian CHITO, conseiller départemental du canton de Montluçon 3 et représentant titulaire du conseil départemental
Le représentant de la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé
Le représentant la Direction départementale des territoires

Mme Marie Thérèse Delaunay souhaite la bienvenue aux participants, rappelle l'ordre du jour de la réunion de la commission de suivi de site (CSS) et précise que l'arrêté de composition de la CSS devra être révisé pour tenir compte des modifications intervenues.

I - Présentation du bilan annuel d'activité 2017

M. Fallourd présente le rapport annuel d'activité de la COVED sur le site de Maillet-Villeneuve, à partir d'un diaporama projeté en séance.

L'année 2017 a été marquée par la fin du terrassement du casier 2.4, la fermeture du casier 2.3 et l'ouverture du casier 2.4 début octobre.

Déchets traités

Pour l'année 2017, le site de Villeneuve a reçu 89 344,57 tonnes de déchets non valorisables dont pour le quota 10 000 Tonnes exceptionnelles :

- 2 010,02 Tonnes de RBA-Praxy,
- 6 268,84 Tonnes provenant d'installation de traitement (incinérateur et ISDND) soit en arrêt technique soit en incapacité de traiter des tonnages supplémentaires.

Total :

- ⇒ 8 278,86 Tonnes exceptionnelles
- ⇒ 45 748,39 Tonnes d'Ordures Ménagères et assimilées
- ⇒ 35 317,32 Tonnes de DIB

Pour les déchets inertes utilisés en couverture, 682,10 Tonnes ont été réceptionnées.

Afin de respecter les quotas de 30 000 Tonnes de DIB, l'ISDND de Villeneuve a stoppé ces types d'apports aux industriels le 07/11/2017.

Les tonnages de déchets recyclables qui ont transité sur le site est le suivant :

Carton : 363,15 Tonnes

- Origine principale : déchèteries du SICTOM de la Région Montluçonnaise

Bois A et B: 2 861,77 Tonnes

- Origine principale : déchèteries du SICTOM de la Région Montluçonnaise

Verre : 0,88 Tonnes

- Origine principale : clients Coved

Déchets de plâtre : 296,84 Tonnes

- Origine principale : déchèteries du SICTOM de la Région Montluçonnaise

L'origine des apports concerne pour 79,7 % l'Allier et ses départements limitrophes, et 20,3 % en dehors de cette zone.

A noter que 22 camions ont été bloqués au pont-bascule car ils étaient en surcharge. Une décharge de responsabilité est alors renvoyée au transporteur et toutes les mesures sont prises afin de faire vider le camion en toute sécurité.

Faits marquants en 2017

Travaux

- Fin d'exploitation du casier 2.4 – Exploitation du casier 3.1

La mise en place des déchets dans le casier 2.4 a été réalisée du 06/10/2016 au 29/10/17. Au 30/09/17, l'exploitation du casier 2.4 a atteint sa côte sommitale. Le quai de vidage initial s'étant effondré pendant sa construction, un sur-stockage de déchets a été réalisé temporairement sur le casier 2.4 avant d'être redescendu dans le nouveau casier 3.1 une fois un nouveau quai de vidage réalisé. Le 30/10/17, le casier 3.1 a été ouvert. Un quai en partie basse a été aménagé pour le vidage des camions.

- Réaménagement et Terrassement des casiers 2.4 et 3.1

Les travaux de terrassement en déblais du casier 3.1 ont été réalisés entre mi-mai et mi-juillet 2017. La mise en œuvre de la barrière de sécurité passive du casier s'est faite entre mi-juillet et fin août 2017. Le dispositif d'étanchéité a été posé fin août 2017 en fond de casier et en septembre 2017 dans les talus du casier. Le dispositif d'étanchéité du talus de déchets du casier 2.4 a été posé fin septembre 2017. La mise en œuvre des matériaux drainants et du dispositif de collecte des lixiviats en fond de casier s'est faite entre mi-septembre et fin octobre 2017.

Le quai de déchargement des déchets a été réalisé fin octobre 2017 au Nord-ouest du casier. Le premier quai, initialement prévu côté Sud-est du casier, a été réalisé en septembre 2017, mais s'est partiellement effondré fin septembre et a été entièrement démonté.

Après démontage du quai, le DEG endommagé lors de l'effondrement du quai a été complètement repris et contrôlé. Ces travaux ont entraîné un retard de 3 semaines dans la livraison du casier, ce qui

a obligé l'exploitant à sur-stocker les déchets sur le casier 2.4. Les déchets excédentaires ont été entièrement repris et transportés dans le casier 3.1 début novembre 2017, à l'ouverture du casier. Un nouveau quai de déchargement en enrochements a ensuite été réalisé du côté Nord-ouest du casier. Le quai de déchargement du casier 3.1 a été réalisé avec les matériaux issus des déblais soigneusement compactés.

Les voiries d'accès au quai de déchargement ont été réalisées fin octobre 2017.

Le casier 3.1 a été réceptionné le 25 octobre 2017 et mis en service le 30 octobre 2017.

Un dossier de recollement a été communiqué à la DREAL, rassemblant l'ensemble des contrôles effectués. Les résultats sont conformes aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral.

➤ **Autres travaux d'aménagement du site :**

- Année 2017 : l'entretien des espaces verts a été confié à la société Billau Paysages et la société Tronçais Travaux Publics a réalisé le broyage des zones enherbées.

- Mise en service de la presse à carton le 22 juin 2017.

Sécurité :

Des caméras thermiques et vidéo surveillent le site à distance. Aucun déclenchement d'alerte n'a été enregistré. Le drapeau rouge, qui signale le risque incendie a été présent 11 jours suite à des chaleurs supérieures à 25°C en août et à la panne du compacteur pendant 7 jours en septembre.

En 2017, aucun accident du travail n'a été déploré sur l'ISDND ainsi que sur l'activité collecte.

Environnement

- Piégeage de corbeaux : environ 129 corbeaux ont été capturés par un représentant de la Fédération de Chasse de Maillet

- Réalisation d'une campagne de mesure IBD sur le ruisseau Côte du Moulin :

Ruisseau Côte du Moulin Amont :

Le ruisseau de la Côte du Moulin en amont du point de rejet obtient une note IBD de 10,6/20 classant ce petit cours d'eau en qualité biologique « moyenne » selon l'annexe B de la norme NF T90-354.

Ruisseau Côte du Moulin Aval :

Le Ruisseau de la Côte du Moulin en aval du point de rejet obtient une note IBD de 12,9/20 classant ce petit cours d'eau en qualité biologique « bonne » selon l'annexe B de la norme NF T90-354.

Valorisation électrique du biogaz

La première installation de valorisation électrique du biogaz a démarré le 7 février 2011 et la seconde le 15 janvier 2015. Ces installations permettent la récupération des biogaz produits par les sites de Maillet – Côte de Veau et Maillet – Villeneuve en créant une dépression dans les massifs de déchets, puis d'utiliser ce biogaz comme combustible dans les moteurs qui entraînent une génératrice, le biogaz étant principalement constitué de méthane. Sur l'année 2017, 6 863 MW/h ont été produits, soit 337 MW/h de plus qu'en 2016.

Une maintenance préventive importante sur le moteur 1, opération effectuée toutes les 45 000h, a été réalisée du 16 au 19/01/17. Le bloc moteur a été intégralement changé. Pendant cette période le moteur 2 a été réglé au maximum de ces capacités.

Le fonctionnement de l'ISDND en mode bioréacteur permet une réduction de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et d'obtenir la tarification C. Cela représente une économie substantielle pour les clients de COVED puisque par exemple, le SICTOM de la Région Montluçonnaise a économisé environ 241 836 € sur l'année 2017.

Gestion des lixiviats

Depuis juin 2016, les deux unités de traitement Proserpol sont en fonctionnement.

La capacité de traitement maximale de chaque installation d'évaporation est d'environ 2400m³/an.

Sur 2017, 1701 m³ ont été évaporés. Le 15 août 2016, un violent orage a engendré de très important dégât sur les deux installations (alimentation électrique et débitmétrie) empêchant la remise en route du Proserpol n°1 jusqu'au premier semestre 2017 et limitant le fonctionnement du n°2.

Analyse des légionelles

Concernant les légionelles et conformément à l'AP, une analyse est faite tous les 2 mois. On note un dépassement des 5000 UFC/L lors du prélèvement de Novembre sur l'évaporateur N°2. La procédure de lavage semi-automatique a été mise en œuvre par suite. L'explication donnée est un dysfonctionnement de l'unité de traitement biocide, le problème a été réglé en même temps que le lavage.

Qualité de l'eau

Sur 2017, 11 691,57 m³ de lixiviats ont été traités pour les deux sites de Maillet côte de Veau et Villeneuve.

Le bilan hydrique présenté a permis d'établir que la production de lixiviats théorique est cohérente avec le volume de lixiviats traité et stocké.

Pour rappel, un bilan hydrique consiste à calculer de façon théorique le volume de lixiviats sur une ISDND à partir des relevés météorologiques effectués sur le site grâce à une station météo et des surfaces ouvertes du casier en exploitation. Le calcul théorique du bilan hydrique se complexifie de plus en plus. L'exploitation des casiers en mode bioréacteur ne permet pas de faire la part entre ce qui est réellement absorbé et consommé pour la méthanogénèse et ce qui peut être réintroduit dans le circuit des lixiviats.

- Analyses des effluents :
 - Analyses des lixiviats bruts :

Les lixiviats sont analysés tous les trimestres. Les valeurs observées sont similaires aux lixiviats que l'on rencontre sur les sites de stockage. On note des valeurs un peu plus élevées sur l'ensemble des paramètres sur les analyses des trimestres 3 et 4. La DCO évolue de 1300 à 4500 mg/l. Les chlorures varient de 1000 à 3000 mg/l. Les métaux totaux varient entre 2,5 et 6 mg/l.

On a rapproché les dates de prélèvement à des périodes de pompages du casier 1.1 qui ont dû participer à ces variations. Les résultats du 1^{er} trimestre 2018 montraient des valeurs revenues à des niveaux similaires aux années précédentes.

L'ammonium fluctue entre 250 et 1300 mg/l. La concentration en ammonium sur l'ensemble de l'année reste inférieure à 3 000 mg/l imposée par l'arrêté préfectoral pour effectuer de la réinjection.

- Analyse des lixiviats concentrés :

Globalement les lixiviats concentrés ont des concentrations assez similaires à celles mesurées les années précédentes.

- Eaux souterraines

La qualité des eaux souterraines est contrôlée tous les trimestres par l'intermédiaire de trois piézomètres dont la localisation est indiquée sur le plan ci-dessous.

Le piézomètre n°2 se situe en amont du casier de stockage. Ainsi, en cas de dégradation de la qualité des eaux, la comparaison des analyses des piézomètres 1 et 3 par rapport aux analyses du piézomètre 2 permettra de définir si cette pollution provient de l'ISDND. Un état initial de la qualité des eaux souterraines été réalisé le 15 juillet 2009, avant que le site soit en exploitation.

La capacité de renouvellement (réalimentation en eau) des piézomètres demeure faible.

- Eaux souterraines et piézomètres

Aucune évolution significative n'est à souligner en 2017, pour les paramètres globaux : le fer et manganèse sont présents avec une plus forte concentration notée en P1 (33 g/l en P1 et 0,7g/l en P2) ; l'aluminium présente une valeur plus élevée en amont (1800 µg/l) qu'en aval (260 µg/l).

- Eaux superficielles

Les eaux de ruissellement sont acheminées et stockées dans deux bassins avant rejet dans le milieu naturel. La capacité de chacun des bassins de ruissellement est de 4000 m³.

Le bassin n°1 Est (reçoit les eaux de l'entrée du site, de la zone transfert et plateforme de dételage des camions), le bassin n°2 au Nord Ouest (reçoit les eaux de ruissellement de la partie haute du site ainsi que la plateforme de stockage du bois classe B)

En 2017, 11452 m³ d'eau au total ont été rejetés dans le ruisseau.

On peut constater sur l'année 2017 :

- Sur le bassin 1 : Un très léger dépassement de la DCO de l'ordre de l'incertitude (31 mg/l pour 30) au 1^{er} trimestre et un dépassement plus important au 3^{ème} trimestre (46 mg/l pour 30)
Une évolution du pH à 9,4 et 9,7.

- Sur le bassin 2 : Un dépassement de la DCO (46 mg/l pour 30) au 2nd et 3^{ème} trimestre 2017 et donc un dépassement du COT sur la même période (19 et 20 mg/L pour un seuil à 15mg/L)

Pour tous les autres paramètres aucune évolution n'est à noter sur les bassins.

➤ Le Ruisseau (point amont et aval)

On constate en amont du site (donc sans influence imputable à l'ISDND) des valeurs plus élevées que les limites imposées en aval pour les paramètres :

- MES : 33 à 44 mg/l pour un seuil à 25 mg/l
- DCO : de <30 à 108 mg/l pour un seuil à 30. Le COT reste toujours inférieur au seuil de 15 mg/l.
- Le phosphore : de < 0,10 à 0,57 pour un seuil à 0.2 mg/l
- Le plomb : 39 pour un seuil à 10 mg/l en novembre 2017.

Pour le point aval, aucun dépassement de seuil n'est noté. Sur le point intermédiaire : un dépassement ponctuel de la DCO à 37 mg/l pour 30 au 3^{ème} trimestre et une valeur de plomb à 32 pour 10 mg/l au 4^{ème} trimestre.

Perspectives 2018:

- Optimisation des 2 modules de traitement des lixiviats propersol
- Fin du réaménagement du casier 2.4
- Réalisation de l'extension du quai haut sur le casier 2.4
- Fin de terrassement du futur casier 3.2
- Installation d'un nouveau collecteur biogaz devant solutionner les problèmes d'odeurs
- Organisation de journées portes ouvertes
- Elargissement de la RD70

Communication

Le site de Villeneuve a reçu 94 visiteurs en 2017 :

- 24/05 : 8 représentants et élus du Sictom de Creuse Confluence
- 10/06 : dans le cadre de la semaine du développement durable, un partenariat a été mis en place entre COVED et le Sictom de la Région Montluçonnaise. Ainsi au départ de Givrette, 11 allers/retours ont été réalisés en minibus afin de faire visiter l'ISDND de Villeneuve soit 61 personnes
- 03/11 : 5 représentants du CHU de Montluçon
- Durant l'année 2017, l'ISDND de Villeneuve a ouvert par 3 fois ses portes lors de l'organisation des Coulisses des métiers de mars à octobre par l'Office de Tourisme de Montluçon. C'est 20 personnes qui ont pu bénéficier de ces portes ouvertes.

Questions diverses

-Nuisances olfactives

M. Lumineau indique que les nuisances olfactives sont persistantes. 3 à 4 personnes sont réveillées la nuit par ces nuisances.

- Elargissement de la RD 70 :

Une présentation des travaux d'élargissement a été faite au maire de Reugny la semaine précédente. Coût des travaux 1,440 M € pour 3 km sous maîtrise d'œuvre du conseil départemental. Prise en charge des coûts à 75 % par la COVED. Durée des travaux prévue sur 10 semaines. La montée et la descente des camions s'effectuera sur la même route. Plus de détour sur Hérisson d'où un gain de 15 km et de 20 minutes de trajet. La vitesse sera limitée à 50 km/h pour les véhicules. Afin de gérer au mieux l'augmentation du nombre de camions à Reugny, des feux tricolores avec détection de trafic seront installés au bourg de Reugny.

Mme Rouffet Pinon indique qu'il y a un risque de pollution du ruisseau traversé par les camions. Mme la Sous-préfète précise qu'il n'y a pas d'éléments objectifs concernant l'impact du trafic sur ce ruisseau. Le dossier est traité par la DDT et il sera soumis à l'avis du CODERST.

Monsieur Lumineau a cru lire lors de la consultation du site Internet de l'ADEME que la dangerosité des déchets est évoquée.

Mais il n'y a pas de déchets dangereux sur le site. L'entreprise va contacter l'ADEME pour faire corriger les données sur le site.

Projet d'extension de la décharge :

Mi-parcours de la décharge autorisée jusqu'en 2028.

Sous-préfète : il faut réfléchir dès maintenant à la fin de la décharge et au devenir des déchets après cette fermeture.

Mme Rouffet Pinon :

Enfouissement 13 à 14€ la tonne. Incinération plus chère que l'enfouissement.

TGAP moins importante pour l'incinération que l'enfouissement.

Beaucoup de plastiques récupérés sur le site.

Hausse des ordures en provenance de la Creuse car COVED a remporté des marchés sur la Creuse.

Ressourcerie de Chambon 6 personnes et traitement de 1700 tonnes de déchets 110 000 € récupérés.

7 ressourceries dans la Creuse.

Nécessité de revaloriser davantage les déchets. Les ressourceries sont une des solutions.

Ressourcerie fait baisser la part des encombrants.

Monsieur Lumineau demande que les résultats d'analyses du bilan CARSAT concernant les micro-toxiques effectués juillet 2017 soient précisés. Le bilan de ces mesures sera dressé lors du bilan d'activité 2018.

Il évoque le problème des couches de protection plus ou moins suffisantes pour les déchets enfouis.

Monsieur le Maire de Reugny :

Il serait souhaitable de développer le compostage chez les particuliers.

Mme Rouffet Pinon demande si les corbeaux sont tués ou piégés.

Il lui est précisé que les corbeaux sont effarouchés ou tués.

III - Rapport d'inspection de la DREAL

M. Thiébaud présente le rapport de l'inspection des installations classées pour l'année 2017 et le début 2018 à partir d'un diaporama projeté en séance.

Il rappelle la nécessité d'être vigilant sur le délai de transmission du rapport d'activité avant le 1^{er} avril N+1.

Concernant le respect des tonnages en 2017, il note une amélioration de la tendance mais la répartition des tonnages ne respecte toujours par l'arrêté préfectoral. Pour mémoire, le tonnage global et le tonnage des DIB ont été dépassés en 2016 ce qui a donné lieu à une amende administrative et à un PV.

Les rejets atmosphériques (Propersol) comportent des dépassements qui devront faire l'objet d'un plan d'actions.

Concernant les eaux superficielles des dépassements pH et DCO ont été constatés sur le bassin 1 et des dépassements pH, COT, DCO+phosphore sur le bassin n°2. Les actions pour y remédier n'ont pas été précisées par l'exploitant.

Une inspection été menée le 18 septembre 2017. Il en ressort notamment que :

- Le tonnage autorisé pour le tonnage global et les DIB est dépassé. Conséquences : nouvelle amende administrative et nouveau PV.
- Le renseignement et le remplissage de l'outil d'autosurveillance (GIDAF) est à consolider concernant les mesures des rejets des eaux de ruissellement et la surveillance des eaux souterraines.
- La saturation de la filière de bois B entraîne un surstock. Des mesures compensatoires sont nécessaires pour surveiller les risques de départ de feux. Un stockage temporaire de bois B a été accordé pour 6 mois le 05/12/2017 avec des mesures de précaution.

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets Auvergne-Rhône-Alpes est en cours d'élaboration. Lorsqu'il sera approuvé, les décisions prises en matière de déchets par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires devront être compatibles avec ce plan. Les premières orientations confirment que les contraintes en termes d'origine géographique des déchets admis en ISDND seront réduites et que la limite de 80 km ne sera pas reprise.

Nuisances olfactives : une fiche a été transmise en Sous-préfecture le 13 mai 2018. 3 appels téléphoniques le 9 juillet 2018 de riverains situés entre 0,5 km et 1,5 km du site. Un plan d'actions est nécessaire pour réduire ces nuisances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Montluçon, le 16 JAN. 2019

La sous-préfecture de Montluçon


Marie-Thérèse DELAUNAY